

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
12 Mars 1873.

## LES BONS DU TRÉSOR.

On lit dans *Paris-Journal* :

Le monde des affaires a été très-ému de la mesure que l'administration des Finances a adoptée d'une façon un peu brusque et qui a élevé :

A 4 1/2 0/0 le taux d'intérêt à allouer aux bons du Trésor de 3 à 5 mois ;  
A 5 0/0 ceux de 6 à 11 mois ;  
A 5 1/2 ceux à l'échéance d'un an.

Nous n'avons pas la prétention d'apprendre leur métier à M. Léon Say, non plus qu'aux fonctionnaires éclairés qui le secondent au ministère des Finances. Ils ont, sans nul doute, été poussés à adopter la mesure dont nous nous occupons par une pensée impatiente qui voudrait voir affluer au Trésor tous les capitaux disponibles, afin que leur abondance serve à hâter le moment où le territoire, libéré des soldats prussiens qui l'occupent encore, sera restitué aux troupes françaises.

Rien, à coup sûr, n'est plus respectable que cette pensée, et plus louable que cette ambition.

Mais le patriotisme, même le plus ardent, ne peut rien contre la réalité du chiffre et contre la rigueur des faits.

Or, quelque puissante et quelque féconde que soit notre épargne, elle ne pourra jamais produire ce miracle que l'on veut à toute force obtenir d'elle : à savoir qu'un écu soit en même temps présent dans deux caisses différentes.

On sollicite par tous les moyens possibles l'afflux des capitaux disponibles vers la rente nouvelle, et l'on veut qu'au même moment ils aillent s'employer en bons du Trésor.

La Rente les appelle en leur offrant, par la voie des précomptes et des versements

anticipés sur l'Emprunt, une bonification de 6 0/0.

Le Trésor, de son côté, essaye de les attirer en leur présentant comme appât un intérêt de 4 1/2, de 5 et de 5 1/2 0/0.

Il n'est pas difficile de prédire de quel côté leurs préférences les attireront.

Dans une occasion récente, on a voulu trouver la mesure de la prospérité publique dans le chiffre élevé des effets réunis de la Banque de France.

C'est encore là une erreur qu'on ne peut pas s'empêcher de relever, et qu'un examen attentif des faits eût fait aisément éviter.

Si le montant total des traites négociées à la Banque s'est accru, c'est qu'en réalité le pays a dû faire face à des nécessités immenses, et subvenir à des besoins de circulation sans précédent.

Jusqu'à ce jour la Banque a dû payer, en capital et intérêts, une somme de trois milliards 700 millions à l'Allemagne victorieuse.

Elle n'a pu faire cet effroyable paiement qu'avec du papier ou avec du métal.

La Banque de France n'ayant augmenté la circulation de ses billets personnels que d'environ 1,600 millions, les espèces métalliques ont eu à fournir la différence entre cette somme et celle de 3 milliards 700 millions, soit 2 milliards 400 millions.

En supposant que la balance de notre commerce extérieur ait pu nous laisser créanciers à l'étranger pour une somme de 600 millions, il reste encore à trouver, pour faire face aux insuffisances de notre circulation, un total de 4,500 millions.

Cette somme, en réalité, constitue un déficit, un vide, une lacune, qu'il a fallu combler : on s'est adressé pour cela à la Banque.

De là, développement de la matière escomptable, qu'on a considéré comme le signe de l'accroissement de la prospérité publique, et qui n'était au contraire que le symptôme irrécusable d'une situation embarrassée et périlleuse.

Nous avons plusieurs fois combattu, pour

empêcher qu'on ne poussât imprudemment la Banque à accroître outre mesure le chiffre de ses billets.

Nous ne sommes donc pas suspect de complaisance envers elle, à ce point de vue.

Et bien ! en présence des phénomènes nouveaux qui se manifestent et aussi en face des nécessités auxquelles il est urgent de faire face, nous ne pouvons pas nous empêcher de recommander à l'examen attentif des esprits sérieux la situation économique où nous nous trouvons placés.

Elle est grave, elle peut devenir critique, et ce n'est pas par d'insignifiants palliatifs — et la mesure prise au sujet du taux d'intérêt des bons du Trésor n'est qu'un de ces palliatifs — que l'on parviendra à prévenir des embarras qui peuvent devenir promptement des dangers.

HUBERT.

## Chronique générale.

Le 40<sup>e</sup> bureau a nommé, pour faire partie de la commission chargée de l'examen du traité de commerce avec l'Angleterre, M. de la Germonière à une forte majorité contre M. Wolowski.

\*\*

La commission relative à la surveillance de la haute police s'est occupée de questions très-intéressantes. MM. Mettetal et Bertauld ont pris la parole. Plusieurs membres de cette commission trouvent que ce serait créer une inégalité dans l'application des lois que de laisser à l'appréciation des juges la faculté de joindre ou de retrancher à la peine la surveillance de la haute police.

La commission a adopté par 7 voix contre 6 que le libéré ne pouvait changer de résidence qu'après un certain délai. Le garde des sceaux demandait un an, la commission a jugé que 6 mois étaient suffisants.

Elle a aussi décidé que l'autorité compétente pour autoriser le changement de résidence était le préfet, si le nouveau domicile était dans le département, et le ministre de

l'intérieur, s'il se trouve dans un département nouveau.

Cette dernière décision a été adoptée à une faible majorité.

En cas d'urgence, le préfet peut donner cette autorisation pour un département voisin, mais à titre provisoire.

\*

\*\*

On mande de Berlin au *Times*, en date du 9 mars :

« Les négociations avec la France progressent favorablement, malgré la déclaration du gouvernement allemand que Belfort, avec ses environs, ne serait pas évacué avant le paiement intégral de l'indemnité entière. »

\*

\*\*

## LA SANTÉ DE M. THIERS.

Les journaux officieux nous donnent des nouvelles de l'état de M. Thiers, et nous constatons avec regret que les feuilles dévouées, en voulant être rassurantes, laissent percer une certaine contrainte et une vague inquiétude qui ne sont pas de nature à calmer l'opinion.

D'après des renseignements positifs, M. le docteur Barthe aurait défendu à M. Thiers de travailler et même d'assister aux séances de l'Assemblée nationale. M<sup>me</sup> Thiers a été pendant quelque temps très-inquiète, car les médecins avaient déclaré qu'une rechute pourrait avoir les plus graves conséquences. Quant à la nature de la maladie, personne n'en dit mot ; ce qui est positif, c'est que l'affaire de la tasse de mauvais café à laquelle on attribuait l'indisposition de M. Thiers ne peut être considérée que comme une plaisanterie. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Président vient de passer par une crise assez sérieuse.

\*

\*\*

On lit dans *l'Union* :

Un ami de M. Thiers qui a l'occasion de le voir de très-près, avouait qu'il le trouvait

48

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

En femme du monde, Annette conseilla vivement à son ancien ami de contracter cette alliance, et lui promit son appui dans toutes ses entreprises ambitieuses.

Annette était enchantée de faire épouser une demoiselle laide et ennuyeuse à Charles, que le séjour des Indes avait rendu très-séduisant.

Son teint avait bruni, ses manières étaient devenues décidées, hardies, comme le sont celles des hommes habitués à trancher, à dominer, à réussir.

Charles respira plus à l'aise dans Paris, en voyant qu'il pouvait y jouer un rôle.

Des Grassins, apprenant son retour, son mariage prochain, sa fortune, le vint voir

pour lui parler des deux cent mille francs moyennant lesquels il pouvait acquitter les dettes de son père.

Il trouva Charles en conférence avec le joaillier auquel il avait commandé des bijoux pour la corbeille de M<sup>lle</sup> d'Aubriion, et qui lui en montrait les dessins.

Malgré les magnifiques diamants que Charles avait rapportés des Indes, les facons, l'argenterie, la joaillerie solide et futile du jeune ménage allait encore à plus de cent mille francs.

Il reçut des Grassins, qu'il ne reconnut pas, avec l'impertinence d'un jeune homme à la mode, qui, dans les Indes, avait tué quatre hommes en différents duels.

M. des Grassins était déjà venu trois fois.

Charles l'écouta froidement ; puis il répondit, sans l'avoir bien compris :

— Les affaires de mon père ne sont pas les miennes. Je vous suis obligé, monsieur, des soins que vous avez bien voulu prendre, et dont je ne saurais profiter. Je n'ai pas ramassé quelques cent mille francs à la

sueur de mon front, pour aller les flanquer à la tête des créanciers de mon père.

— Et si monsieur votre père était, d'ici à quelques jours, déclaré en faillite ?

— Monsieur, d'ici à quelques jours, je me nommerai le comte d'Aubriion ; ainsi vous entendez bien que ce me sera parfaitement indifférent. D'ailleurs vous savez mieux que moi que quand un homme a cent mille livres de rente, son père n'a jamais fait faillite.

Et il poussa poliment le sieur des Grassins vers la porte.

Au commencement du mois d'août de cette année, Eugénie était assise sur le petit banc de bois où son cousin lui avait juré un éternel amour, et où elle venait déjeuner quand il faisait beau.

La pauvre fille se complaisait en ce moment, par la plus fraîche, la plus joyeuse matinée, à repasser dans sa mémoire les grands, les petits événements de son amour, et les catastrophes dont il avait été suivi.

Le soleil éclairait le joli pan de mur tout

fendillé, presque en ruines, auquel il était défendu de toucher, par la fantasmagorie héréditaire, quoique Cornoiller répétait souvent à sa femme qu'on serait écrasé dessous quelque jour.

En ce moment, le facteur de poste frappa, remit une lettre à M<sup>me</sup> Cornoiller, qui vint au jardin en criant :

— Mademoiselle, une lettre !

Elle la donna à sa maîtresse en lui disant :

— C'est-y celle que vous attendez ?

Ces mots retentirent aussi fortement au cœur d'Eugénie qu'ils retentirent réellement entre les murailles de la cour et du jardin.

— Paris ! c'est de lui. Il est revenu !

Eugénie pâlit, et garda la lettre pendant un moment. Elle palpait trop vivement pour pouvoir la décacheter et la lire.

La Grande Nanon resta debout, les deux mains sur les hanches, et la joie semblait s'échapper comme une fumée par les crevasses de son brun visage.

— Lisez donc, Mademoiselle...

très-fatigué moralement et surtout physiquement.

#### L'EXPÉDITION DE M. DE GALLIFET.

On lit dans l'*Akbar d'Alger* :

« L'expédition de M. le général de Gallifet à El-Goléah a fait mettre en doute dans la presse française que cette oasis appartint à la France.

» Il est vrai que les Turcs ne sont jamais allés jusque-là; il est vrai encore qu'avant la colonne expéditionnaire commandée par M. de Gallifet, un seul Européen, Henri Duveyrier, dans son voyage d'exploration du Sahara, en 1859, avait pu pénétrer dans l'intérieur de cette sentinelle avancée de la route de Touat et de Tombouctou.

» Mais El-Goléah n'avait jamais reconnu d'autre autorité politique et religieuse que celle des marabouts Ouled Sidi Cheikh, et comme le pays des Ouled Sidi Cheikh appartient incontestablement à l'Algérie, il est hors de doute qu'El-Goléah en fait aussi partie.

» C'était le seul point de nos possessions sahariennes que n'eussent point encore visité nos troupes; et comme les indigènes pouvaient le croire inaccessible à nos opérations militaires, à raison de son éloignement, il est bon que ce petit sanctuaire du fanatisme ait perdu son prestige.

» Autant que nous sachions, cette expédition lointaine n'a eu et ne pouvait guère avoir que ce résultat. »

### Nouvelles extérieures.

#### ESPAGNE.

Une dépêche de Pampelune, 8 mars, dit qu'il est faux que les carlistes aient mis le siège devant Pampelune; ils ne l'ont même pas essayé. Le nombre des carlistes armés qui se trouvent en Navarre ne dépasse pas 3,000. Quelques bandes, composées de 60 hommes, ont les deux tiers de leurs hommes armés de bâtons surmontés de baïonnettes.

Au dire de la dépêche de l'Agence Havas, la guerre sera de courte durée dès que les opérations seront sérieusement commencées par le général Nouvilas, qui a dû prendre hier, à Logrono, le commandement en chef de l'armée du Nord.

Le gros de la bande commandée par Dorregaray, Ollo, Periola et Rada, et autres chefs, se trouve à la frontière.

Sorveta, avec 250 hommes environ, se trouve à la frontière du côté de Baztan.

De nouveau a circulé, malgré le démenti de l'Agence Havas, le bruit de la capitulation d'Estella.

Voici ce que nous lisons dans l'*Assemblée nationale* :

Notre courrier ne nous est point parvenu, mais une lettre de Saint-Jean-Pied-de-Port, ville française frontière, nous informe que le

bruit qui s'était répandu la veille de la capitulation d'Estella et de l'entrée à Pampelune, par les carlistes, est confirmé. Cette dernière forteresse avait capitulé à la condition que les troupes qui y étaient enfermées, au nombre de 3,500 hommes, sortiraient avec les honneurs de la guerre; c'est ce qui a eu lieu.

#### ROME.

Vendredi dernier, 7 mars, il y a eu au Vatican, dans la grande salle du Conservatoire, réception des députations catholiques.

Des délégués de tous les pays étaient venus protester aux pieds du Saint-Prisonnier de la Révolution contre les indignes spoliations dont il est la victime, contre la suppression des ordres religieux, qui va porter la plus grave atteinte à son pouvoir spirituel, à sa charge de Pasteur universel des âmes, à ses fonctions de Vicaire de Jésus-Christ.

La députation française était composée de vingt-sept membres parmi lesquels on remarquait le duc de Brissac, le comte d'Alvimare de Feuquières, le vicomte de Desreul, le comte Urbain de Maillé, le comte d'Antin, M. Louis de Vergès, le comte de Laizer, M. Gérard de Montesquieu, M. Dugas de Lyon, le comte de Monteynard, M. de Bouchade, le comte de Bermont et autres dont les noms m'échappent.

L'Allemagne du Nord était représentée par treize députés.

L'Angleterre avait envoyé quatorze de ses plus nobles enfants.

L'Autriche était représentée par vingt-neuf députés.

Les Belges étaient au nombre de dix-huit.

L'Espagne comptait cinq représentants.

Les États-Unis d'Amérique étaient aussi représentés par cinq membres.

L'Italie était représentée par 87 de ses plus nobles enfants des premières familles de Turin, Milan, Florence, Bologne, Naples, et des principales maisons princières de Rome.

Enfin, la Suisse elle-même avait envoyé trois de ses enfants pour faire partie de cette grande députation.

Le Saint-Père a prononcé, en présence de cette députation, nous disent les correspondances de Rome, le plus beau discours qui soit encore sorti de sa bouche.

### Assemblée Nationale.

Séance du 10 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. de Belcastel. — J'ai très-peu de choses à dire. Je veux seulement déclarer que j'ai été étonné de trouver dans la bouche, d'ordinaire si ferme (Rires), de M. le garde des sceaux des paroles aussi vagues. Il faut que l'Assemblée dise où elle va; le pays a le

droit de savoir où on le mène. Voilà trois fois que j'entends affirmer notre pouvoir constituant; il est urgent de dire que nous allons constituer.

L'article 4 implique que vous ne constituerez pas. On parle beaucoup ici de coup d'Etat. M. le Président de la République s'honore de n'y point songer. Mais tous les coups d'Etat ne sont point des coups d'Etat de la force, il y a aussi des coups d'Etat de la ruse. (Applaudissements à droite.)

Comment voulez-vous voter la formation d'une seconde Chambre si vous ne savez pas quelle forme de gouvernement cette Chambre doit organiser? (Approbation générale.)

Je le répète: le gouvernement doit savoir ce qu'il peut attendre de ses représentants. Il faut dégager la situation politique des ombres du doute.

Comment se fait-il que, dans un pays agité depuis quatre-vingts ans par des querelles qui se font au nom de la liberté, on soit encore obligé de se poser des questions? C'est parce que l'on ne se rappelle pas la vieille famille de nos rois, qui seule saura donner au pays sa dignité, aux députés la tribune, au peuple la liberté. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. le garde des sceaux. — M. de Belcastel s'est fait le défenseur mal éclairé (Protestations à droite), de principes que je n'ai pas attaqués. J'ai dit la première fois que j'ai eu l'honneur de prendre part à cette discussion, que le jour mille fois béni où l'étranger aurait quitté notre sol, il se produirait dans les provinces délivrées du joug de l'ennemi un frémissement national dont les explosions inattendues entraveraient l'action de votre pouvoir. Un journal, que je ne veux pas nommer, a profité de cela pour travestir ma pensée. J'y lis ces mots soulignés qui me sont attribués: *Les Prussiens, nos utiles ennemis*. (Rumeurs d'indignation.)

Je n'ai rien dit qui pût faire croire que quelque chose en moi répondait à quoi que ce fût de semblable. Un journal allemand, profitant des paroles que le journal français m'attribuait, assurait que sans l'armée d'occupation prussienne il serait impossible au gouvernement français de maintenir l'ordre. (Protestations.) Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous avons su déjà maintenir l'ordre sans les Prussiens. De plus, il n'entrera jamais dans ma pensée d'outrager des départements de la France, qui plus que tous autres peut-être, sont pénétrés du sentiment national. (Applaudissements.)

M. de Belcastel. — Les paroles de M. le garde des sceaux ont pu tromper sa pensée, mais elles nous autorisaient à les interpréter comme nous l'avons fait. Je maintiens donc ce que j'ai dit. (Applaudissements à droite.)

M. le duc de Broglie soutient les termes de l'article 4 du projet de loi présenté par la commission des Trente.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis. — J'ai repris l'amendement de M. de Belcastel ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale ne se séparera point avant d'avoir : 1<sup>o</sup> Délivré le territoire; 2<sup>o</sup> statué sur les institutions définitives du pays. »

Un scrutin public est ouvert sur l'amendement de M. de Belcastel, repris par M. Lefèvre-Pontalis.

Cet amendement est repoussé par 480 voix contre 162 sur 642 votants.

M. Em. Arago dépose un amendement portant les signatures de 150 membres de l'Assemblée nationale.

M. Em. Arago retire cet amendement en affirmant que le gouvernement légal du pays, c'est-à-dire la République, deviendra, est déjà devenu son gouvernement nécessaire. (Bruyantes protestations à droite.)

M. Horace de Choiseul avait déposé un amendement qu'il retire.

M. Baragnon. — Le jour où nous voudrions faire la monarchie, nous la ferons, car nous en avons le droit et le pouvoir. (Applaudissements à droite.)

A gauche. — Essayez donc !

M. Baragnon. — J'avais vu jusqu'à ce jour bien des choses étonnantes dans cette discussion; mais ce qui dépasse la mesure, c'est qu'un seul d'entre nous ait la prétention d'interpréter les votes.

M. le marquis d'Andelarre avait déposé un amendement qu'il retire.

M. L. de Guiraud avait demandé la suppression de l'article 4.

Invité à monter à la tribune pour soutenir cette proposition, M. de Guiraud prie l'Assemblée de remettre à demain la suite de la discussion.

A droite. — Nous n'en finirons jamais !

L'Assemblée, consultée, se prononce pour la remise.

La séance est levée.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, 16 mars, à trois heures du soir, M<sup>sr</sup> l'évêque d'Angers prêchera à la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers et bénira le magnifique *Chemin de Croix* qui vient d'y être placé.

Ce monument est destiné à perpétuer, tout à la fois, et la solennelle consécration que l'auguste prélat a faite de la ville de Saumur, à Notre-Dame, le 22 novembre 1870, au moment le plus critique de la dernière guerre, et la reconnaissance des habitants, pour avoir été préservés de l'invasion ennemie.

Tous voudront contribuer à l'érection de ce monument. On fera la quête pendant la cérémonie.

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne, en date du 6 mars, les territoires sur lesquels seront exécutés les travaux de la partie du chemin de fer de Poitiers à Saumur comprise entre Moncontour et le raccordement à Arçay, avec le chemin de fer de Bressuire à Tours, dans le département de la Vienne, sont, conformément au plan général, ceux des communes de Moncontour (partie nord), Ouzilly, Martaizé, Mouterre-Silly et Arçay (arrondissement de Loudun).

Une circulaire émanant du ministère de l'intérieur vient d'être adressée à tous les présidents de sociétés approuvées, et spécialement de sociétés de secours mutuels.

Cette circulaire les invite à transmettre au ministère les noms des membres des dites

— Ah! Nanon! pourquoi revient-il par Paris, quand il s'en est allé par Saumur?

— Lisez, vous le saurez.

Eugénie décacheta la lettre en tremblant.

Il en tomba un mandat sur la maison

madame des Grassins et Corret de Saumur.

Nanon le ramassa.

« Ma chère cousine... »

— Je ne suis plus Eugénie, pensa-t-elle.

Et son cœur se serra.

« Vous... »

— Il me disait tu!

Elle se croisa les bras, n'osa plus lire la

lettre, et de grosses larmes lui vinrent aux

yeux.

— Est-il mort? demanda Nanon.

— Il n'écrirait pas, dit Eugénie.

Enfin, elle lut toute la lettre que voici :

« MA CHÈRE COUSINE,

» Vous apprendrez, je le crois, avec plaisir

le succès de mes entreprises. Vous m'avez

porté bonheur; je suis revenu riche, et

j'ai suivi les conseils de mon oncle, dont M.

des Grassins vient de m'apprendre la mort

ainsi que celle de ma tante.

» La mort de nos parents est dans la nature, et nous devons leur succéder. J'espère que vous êtes aujourd'hui consolée; rien ne résiste au temps, je l'éprouve.

» Oui, ma chère cousine, malheureusement pour moi, le moment des illusions est passé.

» Que voulez-vous! En voyageant à travers de nombreux pays, j'ai réfléchi sur la vie. D'enfant que j'étais, je suis devenu homme au retour. Aujourd'hui, je pense à bien des choses auxquelles je ne songeais pas autrefois.

» Vous êtes libre, ma cousine, et je suis libre encore; rien n'empêche, en apparence, la réalisation de nos petits projets; mais j'ai trop de loyauté dans le caractère pour vous cacher la situation de mes affaires. Je n'ai point oublié que je ne m'appartiens pas; je me suis toujours souvenu dans mes longues traversées du petit banc de bois... »

Eugénie se leva comme si elle eût été sur des charbons ardents, et alla s'asseoir sur une des marches de la cour.

« ... Du petit banc de bois où nous nous

sommes juré de nous aimer toujours; du couloir, de la salle grise, de ma chambre en mansarde, et de la nuit où vous m'avez rendu, par votre délicate obligeance, mon avenir plus facile.

» Oui, ces souvenirs ont soutenu mon courage, et je me suis dit que vous pensiez toujours à moi comme je pensais souvent à vous, à l'heure convenue entre nous. Avez-vous bien regardé les nuages à neuf heures? Oui, n'est-ce pas? Aussi ne veux-je pas trahir une amitié sacrée pour moi; non, je ne dois point vous tromper.

» Il s'agit, en ce moment, pour moi, d'une alliance qui satisfait à toutes les idées que je me suis formées sur le mariage.

» L'amour, dans le mariage, est une chimère. Aujourd'hui mon expérience me dit qu'il faut obéir à toutes les lois sociales et réunir toutes les convenances voulues par le monde en se mariant.

» Or, déjà se trouve entre nous une différence d'âge qui, peut-être, influerait plus sur votre avenir, ma chère cousine, que sur le mien.

» Je ne vous parlerai ni de vos mœurs, ni de votre éducation, ni de vos habitudes, qui ne sont nullement en rapport avec la vie de Paris, et ne cadreraient sans doute point avec mes projets ultérieurs.

» Il entre dans mes plans de tenir un grand état de maison, de recevoir beaucoup de monde, et je crois me souvenir que vous aimez une vie douce et tranquille.

» Non, je serai plus franc, et veux vous faire arbitre de ma situation; il vous appartient de la connaître, et vous avez le droit de la juger.

» Aujourd'hui je possède soixante mille livres de rentes. Cette fortune me permet de m'unir à la famille d'Aubriou, dont l'héritière, jeune personne de dix-huit ans, m'apporte en mariage son nom, un titre, la place de gentilhomme honoraire de la chambre de Sa Majesté, et une position des plus brillantes.

» Je vous avouerai, ma chère cousine, que je n'aime pas le moins du monde M<sup>lle</sup> d'Aubriou; mais, par son alliance, j'assure à mes enfants une situation sociale, dont un

sociétés qui se sont distingués par leur zèle et méritent une récompense honorifique. Ce travail, qui se faisait autrefois chaque année, n'avait pas été entrepris depuis 1869, par suite des événements.

Il doit être terminé avant le 15 mars.

Dans une de ses dernières séances, le conseil d'Etat a prononcé la séparation entre La Membrolle et Mettray (Indre-et-Loire), canton de Tours (nord).

D'après le dernier recensement, la population totale de Mettray est de 2,344 âmes. Le village de La Membrolle, qui en faisait partie, va donc être érigé en commune.

Dans son audience du 7 mars, le tribunal correctionnel de Tours a condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens le sieur Podevin, cabaretier à Chambray, canton de Montbazou, pour y avoir, sans déclaration, introduit un baril de piquette dans sa cave.

A la même audience, le sieur Ribereau-Couratin, messenger entre Tours et Azay-le-Rideau, a été condamné par défaut à 100 fr. d'amende, pour n'avoir déclaré qu'une voiture lorsqu'il en a deux, et pour avoir placé dans la diligence un excédant de quatre voyageurs.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des agents de police ont rencontré, sur la place d'Armes, à Poitiers, errant et sans refuge, un enfant de 13 ans, du nom de Roussillon, apprenti lithographe à Niort.

Cet enfant a raconté avoir été arrêté par trois saltimbanques dans la rue de Strasbourg, à Niort, et avoir été bâillonné et transporté dans leur voiture.

La voiture s'était arrêtée à la Mothe-Saint-Héraye et à Saint-Maixent sans qu'il ait pu trouver l'occasion de s'échapper. Aux environs de Lusignan, les saltimbanques s'étant arrêtés dans la plaine, il saisit enfin le moment favorable et se sauva à travers champs, sans savoir où il allait, jusqu'au moment où il a trouvé la route qui l'a amené à Poitiers.

Le père du jeune Roussillon, prévenu aussitôt, a dû arriver à Poitiers lundi matin, par le train de 11 heures, venant de Niort.

La justice ne saurait trop condamner les auteurs d'un pareil attentat.

Dimanche dernier, à 1 heure 1/2 du matin, les habitants de la place Grignon, à Segré, furent éveillés par le cri : Au feu ! et par des cris de détresse. Ce n'était d'abord qu'une faible lumière qui grandit tout à coup. Le feu était dans la maison occupée par le menuisier Perron, les époux Bouvet et la famille Blain.

Perron, qui était indisposé, s'était levé et avait aperçu le feu dans l'intérieur de sa maison. Sans cette circonstance, on eût eu de plus grands malheurs à déplorer. Tous les habitants purent s'échapper, mais ils n'eurent que le temps. La femme Bouvet eut de la peine à se sauver, et son mari, resté le dernier dans la chambre, ne put sortir qu'à l'aide d'une échelle.

Toute la population de Segré fut bientôt sur pied. On forma trois chaînes et nos deux pompes fonctionnèrent activement. Celle de Sainte-Gemmes arriva au secours peu de temps après.

Le feu avait pris de grandes proportions. On vit bientôt une immense quantité de charbons incandescents s'élançant de la charpente, tourbillonner en l'air, puis descendre lentement sur les jardins et la Verzée en traçant diverses courbes.

Quand les planchers et la charpente furent consumés, l'incendie se communiqua aux caves, remplies de bois et de marchandises, et il fallut travailler longtemps pour l'éteindre. Pendant plusieurs jours, le feu a couvé sous les décombres.

On put préserver la maison voisine, occupée par la veuve Roulois. Mais la famille Perron-Bouvet a perdu tout son linge, son mobilier, ses marchandises. La famille Blain a perdu également beaucoup de mobilier. La maison et une partie des mobiliers étaient assurés. Les pertes sont évaluées à 30,000 fr. environ.

Cette maison avait été brûlée vers la même saison, il y a dix-huit ans, et un pauvre vieillard, couché dans l'une des mansardes, avait péri dans les flammes.

On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre.

(Mercurie Segréen.)

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 28 février, que les militaires de toutes armes qui ont obtenu, en vertu de la circulaire du 5 décembre 1872, des prolongations de congé jusqu'à l'époque de leur libération, pourront, lorsqu'ils en feront la demande, être autorisés à se marier.

Ces autorisations seront accordées par les généraux commandant les divisions territoriales dans l'étendue desquelles les militaires seront en congé. Il en sera donné avis par les généraux aux conseils d'administration des corps, et les intéressés seront prévenus que la qualité d'homme marié ne les dispensera d'aucune des obligations résultant de leur situation au point de vue de la loi sur le recrutement.

Tout militaire gradé, maintenu dans ses foyers jusqu'à l'époque de sa libération, devra être remis soldat de 2<sup>e</sup> classe.

Ces dispositions résultent d'une circulaire du ministre de la guerre du 28 février.

M. Milon, libraire à Saumur, vient d'adresser au *Patriote* d'Angers une réponse à M. le Maire de Varrains. Notre impartialité nous fait un devoir de publier cette nouvelle lettre. Nous insérerons également toute réplique que M. le Maire voudra nous communiquer, s'il juge à propos d'en faire.

Voici la lettre de M. Milon au *Patriote* :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je dois à l'obligeance d'un ami de voir aujourd'hui seulement votre numéro du 27 février dernier, dans lequel M. le maire de Varrains répond au compte-rendu que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et que vous avez bien voulu insérer dans votre numéro du 13 du même mois.

« M. le maire de Varrains, à qui j'avais adressé votre numéro du 13, aurait dû peut-être me faire parvenir celui portant sa réponse ; mais passons sur ce petit défaut de convenance.

« Que l'honorable maire de Varrains laisse ses travaux habituels et prenne la plume pour témoigner, dans un langage que nous ne lui connaissons pas, de sa bonne administration, de ses bonnes intentions ; et de son dévouement à l'instruction du peuple, rien là que d'assez légitime ; mais qu'il tourne la question, avec une subtilité que connaissent seuls les avocats des mauvaises causes, et qu'il conclue par des insinuations plus que malveillantes, c'est ce que je ne puis souffrir sans rétablir les faits sous leur véritable jour, et sans protester de la manière la plus énergique.

« C'est donc pour une nouvelle hospitalité dans vos colonnes que je viens, monsieur le Rédacteur, faire un dernier appel à votre courtoisie et à votre justice, déclarant par avance que, quoique puisse faire et dire M. le maire de Varrains, je ne lui répondrai plus.

« M. le maire de Varrains m'accuse d'avoir fait un crime à l'administration municipale de n'avoir pas voulu disposer d'une somme pour l'achat de récompenses. Mais s'il a bien lu l'article, il doit savoir, aussi bien que tous les autres lecteurs de votre honorable journal, que je n'ai pas dit un seul mot de cela ; et chercher sciemment à dénaturer ainsi des faits aussi patents, aussi évidents, n'est pas précisément une preuve de parfaite bonne foi.

« J'ai blâmé, et je blâme encore, avec toutes les personnes sensées, l'abstention de l'administration municipale à une distribution de récompenses à son école communale, alors surtout qu'elle savait que M. l'inspecteur des écoles devait lui faire l'honneur d'y assister. Je n'ai point eu à me préoccuper d'où pouvaient provenir les récompenses et je ne l'ai point fait. J'ai cru que l'administration municipale avait failli à son devoir, et je l'ai dit. Voilà la vérité, rien de plus, rien de moins.

« Ah ! si, cependant, j'ai fait plus ! De cette abstention, dont M. le maire a dit si peu de choses, ainsi que de bien d'autres faits antérieurs, dont j'ai fait trop bon marché, et que je me trouve obligé de mettre aujourd'hui sous les yeux des lecteurs, j'ai tiré une conséquence, j'ai porté un jugement. Ai-je été téméraire ? L'opinion publique le dira.

« Toujours avec ce même système de conversion, qui paraît lui être familier, M. le Maire cherche à détourner l'attention par deux faits que l'on pourrait croire importants, et dont il se fait comme une sorte de rempart, mais que je me propose de réduire à leur juste valeur.

« Le premier est un vote de fonds pour l'entretien de l'école et le traitement de l'instituteur.

« Nous ne voulons pas insister sur cette subvention dérisoire de 80 francs votés par une commune qui a des revenus fort importants.

« La classe d'adultes se compose de 56 jeunes gens, et ces 80 fr. pour trois mois

sont peut-être un peu plus ; mais pas beaucoup plus que les frais d'éclairage : il reste à peine 50 centimes par jour pour trois heures de supplément de travail.

« Un manoeuvre est payé davantage ; mais passons.

« En second lieu, M. le maire dit qu'il ne croit pas à l'utilité de promettre des récompenses à des jeunes gens qui sont des hommes, et dont le seul stimulant doit consister dans le sentiment du devoir : c'est une appréciation. Mais ici encore je me permettrai de lui rappeler, ce qu'il doit savoir tout aussi bien que moi, qu'aucune promesse de récompenses n'avait été faite aux jeunes gens de l'école de Varrains, qui du reste n'en avaient pas besoin pour bien faire, et que des récompenses n'ont été demandées, par une autorité compétente en pareille matière, et qu'il ne nomme pas, que pour récompenser les bons résultats obtenus, ce qui n'est pas du tout la même chose. Je lui dirai en outre que des hommes influents, et des administrateurs intelligents, ont été si peu de son avis à ce sujet, qu'ils ont organisés, il y a quelques années, dans notre propre arrondissement, et pour les écoles d'adultes, des concours cantonaux qui ont produit les meilleurs résultats.

« Enfin, croyant avoir suffisamment prouvé que, contrairement aux assertions de M. le maire de Varrains, je suis plus encore l'esclave de la justice et de la vérité que l'ennemi déclaré de l'ignorance, de l'hypocrisie et du mensonge, je termine une polémique déjà trop longue, que je regrette, en priant M. le maire de répondre aux questions suivantes. Si sa conscience lui permet de le faire négativement, je me résignerai au jugement des lecteurs. Dans le cas contraire, je me trouverai comme autorisé, par lui-même, à considérer comme choses vraies et exactes toutes celles que j'ai eu l'honneur d'avancer :

« Est-il vrai que M. le maire de Varrains ait rejeté, sous le misérable prétexte que les jeunes gens de la commune étaient assez instruits, et que les domestiques n'avaient pas besoin de l'être, toutes les demandes qui lui ont été adressées depuis quatre ou cinq ans, pour l'ouverture d'une école gratuite pour les adultes ?

« Est-il vrai que les demandes faites cette année aient eu le même sort, et que l'école n'a été ouverte que sur l'ordre d'une autre autorité que la sienne ?

« Est-il vrai que, lors de son installation, M. l'inspecteur ait prié M. le maire de sanctionner par la remise de quelques récompenses le magnifique résultat qu'il constatait, et que ce dernier ait répondu hautement et publiquement que de grands élèves comme ceux qui étaient là auraient honte de recevoir des prix, et qu'ils devaient s'estimer très-heureux déjà d'être ainsi éclairés, chauffés et instruits gratuitement ?

« Est-il vrai, enfin, que lorsqu'il a voulu consulter son conseil municipal sur le vote des fonds qui lui étaient demandés pour les récompenses, et afin d'éviter les influences qui pouvaient combattre la sienne, M. le maire ait pris la précaution de donner son avis négatif sur un papier qu'il aurait fait

jour les avantages seront incalculables : de jour en jour, les idées monarchiques reprennent faveur.

« Donc, quelques années plus tard, mon fils, devenu marquis d'Aubriou, ayant un majorat de trente mille livres de rentes, pourra prendre dans l'Etat telle place qu'il lui conviendra de choisir : nous nous devons à nos enfants.

« Vous voyez, ma cousine, avec quelle bonne foi je vous expose l'état de mon cœur, de mes espérances et de ma fortune.

« Il est possible que de votre côté vous ayez oublié nos enfantillages après sept années d'absence ; mais moi, je n'ai oublié ni votre indulgence, ni mes paroles ; je me souviens de toutes, même des plus légèrement données, et auxquelles un jeune homme moins consciencieux que je ne le suis, ayant un cœur moins jeune et moins probe, ne songerait même pas.

« En vous disant que je ne pense qu'à faire un mariage de convenance, et que je me souviens encore de nos amours d'enfant, n'est-ce pas me mettre entièrement à votre

discretion, vous rendre maîtresse de mon sort, et vous dire que, s'il faut renoncer à mes ambitions sociales, je me contenterai volontiers de ce simple et pur bonheur dont vous m'avez offert de si touchantes images ? »

— Tan, ta, ta ! — Tan, ta ti. — Tinn, ta, ta. — Toùn ! — Toùn, ta ti. — Tinn, ta, ta..., etc., avait chanté Grandet sur l'air de *non più andrai*, en signant :

« Votre dévoué cousin,

» CHARLES. »

— Tonnerre de Dieu ! c'est y mettre des procédés, se dit-il. Et il avait cherché le mandat, et il avait ajouté ceci :

« P. S. Je joins à ma lettre un mandat sur la maison des Grassins de fr. 8,100, à votre ordre et payable en or, comprenant intérêts et capital de la somme que vous avez eu la bonté de me prêter. J'attends de Bordeaux une caisse où se trouvent quelques objets que vous me permettrez de vous offrir en témoignage de mon éternelle reconnaissance. Vous pouvez renvoyer par la diligence ma toilette, à l'adresse de M. Gran-

det, Hôtel d'Aubriou, rue Hillerin-Bertin. »

— Par la diligence ! dit Eugénie. Une chose pour laquelle j'aurais donné mille fois ma vie !

Epouvantable et complet désastre.

Le vaisseau sombrait sans laisser ni un cordage, ni une planche sur le vaste océan des espérances.

En se voyant abandonnées, certaines femmes vont arracher leur amant aux bras d'une rivale, la tuent et s'enfuient au bout du monde, sur l'échafaud ou dans la tombe.

D'autres femmes baissent la tête et souffrent en silence ; elles vont mourantes et résignées, pleurant et pardonnant, priant et se souvenant jusqu'au dernier soupir.

Ceci est de l'amour, l'amour vrai, l'amour des anges, l'amour fier qui vit de sa douleur, et qui en meurt.

Ce fut le sentiment d'Eugénie après avoir lu cette horrible lettre.

Elle jeta ses regards au ciel, en pensant aux dernières paroles de sa mère qui, semblable à quelques mourants, avait projeté sur l'avenir un coup d'œil pénétrant, lucide ;

puis Eugénie, se souvenant de cette mort et de cette vie prophétiques, mesura d'un regard toute sa destinée.

Elle n'avait plus qu'à développer ses ailes, tendre au ciel, et vivre en prières jusqu'au jour de sa délivrance.

— Ma mère avait raison, dit-elle en pleurant ; souffrir et mourir !

Elle vint à pas lents de son jardin dans la salle, et, contre son habitude, elle ne passa point par le couloir.

Mais elle retrouva le souvenir de son cousin dans ce vieux salon gris, sur la cheminée duquel était toujours une certaine soucoupe dont elle se servait à son déjeuner, ainsi que du sucrier de vieux Sèvres.

(La suite au prochain numéro.)

présenter, par son garde champêtre, à la signature de chacun de MM. les conseillers municipaux séparément, soit à leur domicile, soit dans les sociétés (lieux publics) où ils se trouvaient pour la plupart ?  
» Veuillez agréer, etc. MILON. »

M. DENIAU, capitaine au 22<sup>e</sup> de ligne, et sa famille, prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part pour assister au convoi et enterrement de M<sup>me</sup> DENIAU mère, de considérer le présent avis comme une invitation.

La cérémonie aura lieu demain jeudi 13 mars 1873, à 8 heures du matin, à l'église Saint-Pierre.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue du Relais.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### BIBLIOGRAPHIE.

*L'Année scientifique et industrielle*, par M. Louis FIGUIER (16<sup>e</sup> année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1872. (Librairie HACHETTE, 4 vol. in-48, prix : 3 fr. 50.)

### L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 1567. — 8 mars 1873.

**Texte:** Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un Philanthrope, nouvelle par M. Peyremal (suite). — Les écritures secrètes dévoilées : études et problèmes cryptographiques. — Chronique parlementaire, par Jean du Vistre. — Nos gravures : Les musiques de régiment ; M. le comte de Ségur ; Correspondance d'Espagne ; Les rochers de Franchard ; L'ex-capitaine Maury ; La veillée ; Le combat du Bourayne. — Bulletin bibliographique, par M. Jules Claretie. — Les Théâtres. — Bigarrures anecdotiques. — Revue de la Bourse. — Jean-Baptiste Colyns, le violoniste belge.

**Gravures:** M. le comte Philippe de Ségur. — Evénements d'Espagne : La statue de Mendizabal coiffée du bonnet rouge ; Un poste de gardes républicains ; Madrid : aspect de la place du Congrès pendant la crise ministérielle. — Types et physionomies de Paris : la musique de régiment. — Les rochers de Franchard (forêt de Fontainebleau), dessin de Karl Bodmer. — Le commandant Maury. — La veillée, composition et dessin de J. F. Millet, gravure de La Vieille. — Combat livré par l'avis français le Bourayne à des pirates chinois. — Jean-Baptiste Colyns, le violoniste belge. — Échecs. — Rébus.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalessière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalessière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N<sup>o</sup> 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalessière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalessière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la

lasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

### Marché de Saumur du 8 mars.

Froment (h.) 77 k. 23 40	Graine trèfle 50 —
2 <sup>e</sup> qualité. 76 22 20	— luzerne 50 —
Seigle . . . . . 75 13	Foin (h. bar.) 780 50 —
Orges . . . . . 65 15	— Luzerne — 780 40 —
Avoine h. bar. 50 9	Paille — 780 30 —
Pèves . . . . . 75 14	Amandes . . . 50 —
Pois blancs . . . 80 25	— cassées 50 —
— rouges . . . . . 80 25	Cire jaune . . 50 —
Graine de lin. 70 —	Chanvre tillé (52 k. 500) — à —
Colza . . . . . 65 —	Chanvre broyé — à —
Chenevis . . . . . 50 12	Bianc . . . . . — à —
Huile de noix 50 k. —	Demi-couleur . . — à —
— chenevis 50 —	Brun . . . . . — à —
— de lin . . . . . 50 —	

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872. 1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872, 1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id. 1872, 2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1872, 1 <sup>re</sup> id.	38 à 43
Id. 2 <sup>e</sup> id.	35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872, 1 <sup>re</sup> id.	40 à 43
Id. 2 <sup>e</sup> id.	34 à 35
La Vienne, 1872. . . . .	30 à 35
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1872 . . . . .	80 à 90
Champigny, 1872. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1872 . . . . .	90 à 100
Varrains, 1872. . . . .	» à »
Bourguell, 1872. . . . . 1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1872 . . . . .	90 à 100
Chinon, 1872. . . . . 1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Id. . . . . 2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	56 90	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	815	5	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	292 50	7 50	»
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	80 50	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	647 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	432 50	37 50	»
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	70	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	422 50	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	450	»	2 50
5 % Emprunt 1871 . . . . .	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	972 50	»	7 50	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	90 70	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	366 25	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré . . . . .	89	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	522 50	»	1 25	Orléans . . . . .	275 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	213 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	882 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	273 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	390	3	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	888 75	»	1 25	Est . . . . .	272 50	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	448 75	6 25	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1001 25	»	»	Nord . . . . .	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	279 50	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	837 50	»	2 50	Ouest . . . . .	270	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	253 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	530	»	»	Midi. . . . .	272	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4380	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	975	»	»	Deux-Charentes . . . . .	277 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	372 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	720	»	7 50	Vendée . . . . .	247 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	485	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	19	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	337 50	»	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Commune d'Antoigné.

### A AFFERMER

PAR ADJUDICATION. En la salle de la Mairie d'Antoigné, Le dimanche 25 mars 1873 et les jours et dimanches suivants, à une heure après midi,

#### POUR NEUF ANS.

Le marais du Guedais, contenant. . . . .	11 h. 53 a.
Le marais de l'Anglé, contenant . . . . .	6 20
Le marais de la Pallu, contenant . . . . .	2 15
Le marais du Lac-Martin, contenant . . . . .	4 35
Le marais des Guiches ou de la Maison-Rouge, contenant . . . . .	22 66
Le carrefour de la Maison-Rouge, contenant . . . . .	13
La friche de la Casse à Melé, contenant . . . . .	40
Le carrefour de la Perre et de la Ruelle-de-Coulon ; celui de Bignon et de Lerna.	
Total des contenances ci-dessus . . . . .	47 h. 40 a.

L'adjudication aura lieu le dimanche 25 mars pour le marais du Guedais et les dimanches suivants pour les autres. Ces marais sont divisés en 185 lots de 22 ares chacun. S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges approuvé par l'autorité préfectorale. (120)

### A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE SE A L'AMIABLE.

#### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois. Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée. Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873, MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE, Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n<sup>o</sup> 4. S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n<sup>o</sup> 5. (571)

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations. 50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

IL A ÉTÉ PERDU, lundi soir, entre les Petits-Cabarets et Saumur, un porte-feuille contenant des valeurs et divers papiers.

Le rapporter à Saumur, à M. Bodin, maire. Il y aura récompense. (125)

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc expéditionnaire.

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Saumur, imp. de P. GODET.

### 200,000 CURES authentiques

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opiniâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez : MICHAULT, épiciers, rue Saint-Jean, à Saumur. — Chez HENARD, épiciers, place du Pilory ; BREHERET, épiciers, place du Pilory, à Angers. — Ch. BOUSSARD, épiciers à Baugé. — Chez VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100)

SIROP & PÂTE DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE

C'est le pectoral le plus nouveau et le plus efficace contre les Maladies de poitrine, les Rhumes, Catarrhes, Bronchites, l'Enrouement, les Maux de gorge, l'Ex-tinction de voix, l'Asthme, la Grippe, la Coqueluche et les affections des voies urinaires. — Sirop, 3 fr. — Pâte, 1 fr. 50. — A Paris, pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (51)

## PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2 ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1<sup>re</sup> RIME, pour 13 francs franco ;

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2<sup>e</sup> PRIME, pour 7 francs franco ;

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques ; savoir : l'année courante pour 5 francs ; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 3 francs.

3<sup>e</sup> PRIME, pour 5 francs franco ;

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille. Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Certifié par l'imprimeur soussigné.